

Les CARENCES de nos ministres

Trois journées de carence : une énième provocation !

Le ministre de la fonction publique, Guillaume Kasbarian a annoncé que le Gouvernement amenderait le projet de loi de finances afin de :

- porter de un à trois le nombre de jours de carence en cas d'arrêt-maladie des fonctionnaires.
- diminuer de 10 % la rémunération des arrêts-maladie.

Cette déclaration, laissant entendre que les personnels s'arrêteraient par confort, sonne comme une énième provocation de la part du gouvernement qui s'entête dans sa politique de destruction des droits sociaux.

Nous dénonçons par ailleurs cette nouvelle stratégie de division entre travailleur·ses du public et travailleur·ses du privé car dans de nombreux secteurs, la carence est prise en charge par les complémentaires. A rebours de cette logique nous tenons à réaffirmer notre ferme opposition à l'existence de carence dans le privé comme dans la fonction publique.

Augmenter le nombre de journées de carence et diminuer la rémunération des personnels en congé maladie constituent deux mesures profondément injustes dont il faut également souligner la dimension validiste et sexiste !



Des conditions de travail toujours plus dégradées

Lorsque Guillaume Kasbarian annonce s'attaquer au prétendu « absentéisme » dans la fonction publique, il nous semble nécessaire de rétablir quelques vérités. Cette affirmation démagogique est utilisée pour cacher les économies faites par l'État dans l'éducation nationale : arrêt de travail non remplacé, formation non remplacée, postes non pourvus notamment pour les remplacements... Il oublie en revanche sciemment d'évoquer les conditions de travail et d'accueil toujours plus dégradés pour les personnels et les usagers.

Dans ces conditions, il apparaît tout à fait absurde de supprimer 4000 postes dans l'éducation !

Dans le secteur de l'éducation, comme dans le reste de la fonction publique, le constat est accablant (manque de moyens ; risques liés au bâti ; risques psycho-sociaux...). Or, la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Anne Genetet, refuse d'écouter les revendications des personnels et a même osé déclarer le mardi 22 octobre lors de son audition au Sénat que « *les élèves de Seine-Saint-Denis bénéficient d'un taux d'encadrement qui ferait pâlir d'envie bien des établissements ailleurs en France* ». Après la mobilisation pour un plan d'urgence qui a mobilisé de nombreux·ses enseignant·es sur le département c'est une provocation inacceptable. La ministre a osé affirmer que la prime de fidélisation accordée aux enseignants de la Seine-Saint-Denis permettait un gain de rémunération de 6 000 euros par an. Il faudrait qu'elle prépare un peu mieux ses fiches pour l'Assemblée et lui rappeler que le montant de 12 000 euros brut, n'est versé qu'une seule fois dans toute la carrière.

**SUD éducation 93 exige le
retrait des deux
amendements proposés
par Guillaume Kasbarian !**



SUD éducation 93 revendique :

- La suppression complète de la carence pour tous·tes les personnels (fonctionnaires et non-titulaires) ;**
- Le maintien à 100% des fonctionnaires comme des personnels contractuels durant la période initiale de trois mois d'arrêt-maladie ;**
- La mise en œuvre d'un véritable chantier de l'amélioration des conditions de travail et un investissement massif dans le service public d'éducation comme dans toute la fonction publique.**